

no L²⁷
N
93825

GUSTAVE LE POITTEVIN

(1856 - 1930)

affaire du Panama - p. 9 et p. 35
Presse ("traite de la Presse" 1902) p. 12 et 54
Codes de justice Militaire, p. 18, p. 21 et s.
et mutineries de 1917 - p. 21

Madeline BONNELLE

1976

LD¹⁰⁸

45585-5891-00-01-10

92
3-4

GUSTAVE LE POITTEVIN

(1856 - 1930)

258

Madeline BONNELLE

1976

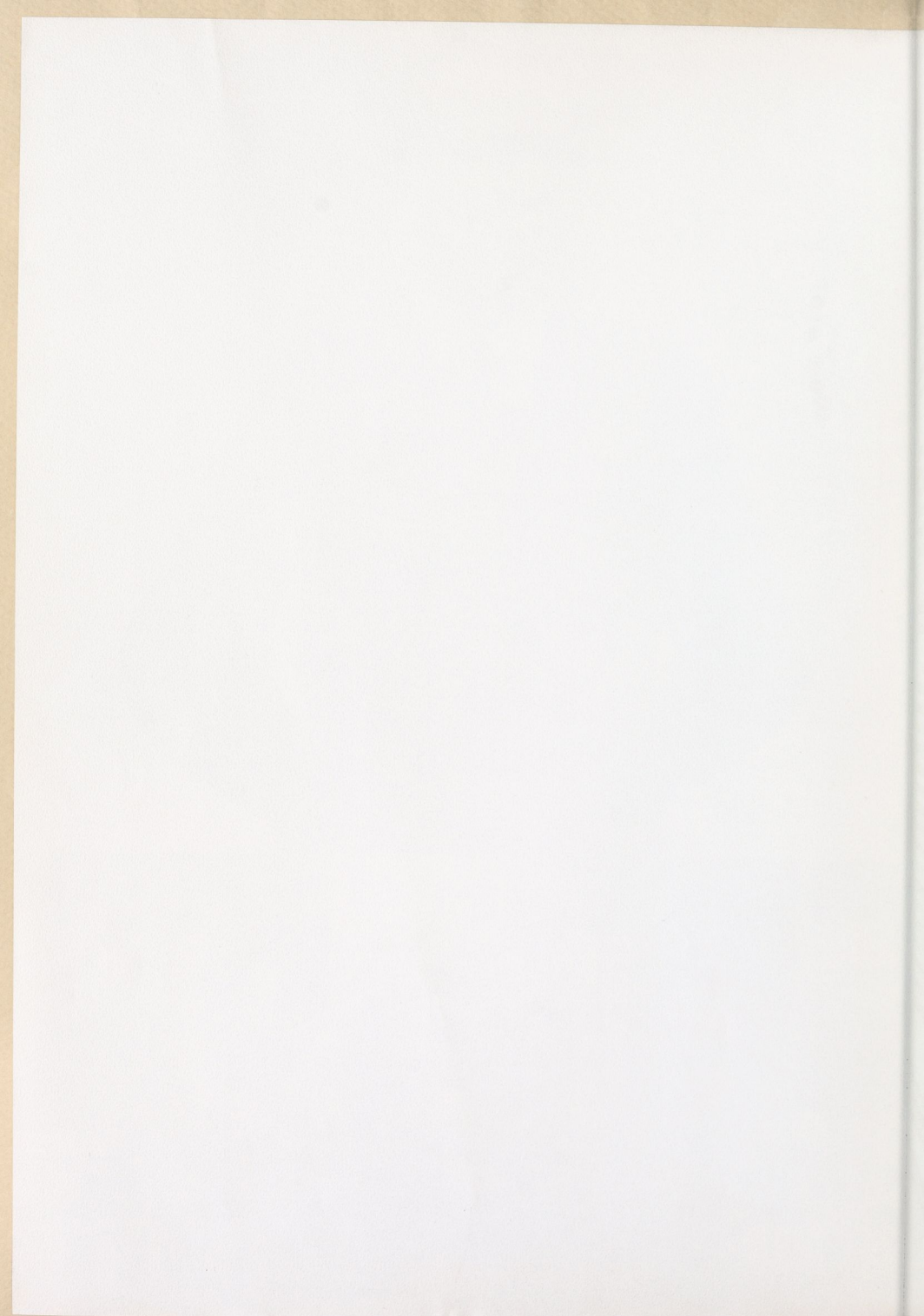
4° Ln²⁷

93825

DL-14-09-1982-28774







Charles Gustave Le POITTEVIN, fils de Théophile Le Poittevin négociant, et de Azélie Robert, son épouse, est né à Cherbourg, le 10 janvier 1856, dans la maison de ses grands-parents Robert, 29 rue Thiers, quelques mois avant la mort de ce grand-père.

Le prénom Charles avait été souvent porté par ses ancêtres Le Poittevin, et on peut supposer que "Gustave" était alors à la mode. Il eut, en 1861, une soeur Marie (qui deviendra Madame Le Courtois), et, en 1874, un frère Henri, beaucoup plus jeune que lui.

Gustave a connu, dans sa petite enfance, ses grands-parents d'Equedreville; il ne m'a jamais parlé d'eux. Certainement pas par mépris de leur situation modeste, mais sans doute par le détachement qu'entraînait une vie si différente. (1). De son ascendance paysanne, grand-père n'avait gardé que la prononciation, dialectale, et d'ailleurs logique, du mot "Noël" comme "poële" et "coëffe".

Le ménage de ses parents étant uni et heureux, son père étant un négociant important (grains, farines, eaux de vie), il eut une enfance aisée et confortable qui fut sans problèmes.

Ses études, faites au Lycée de Cherbourg durent être solides et brillantes; on n'imagine pas grand-père travaillant autrement ! Il représentait probablement (2) la "première génération de collègue" d'une longue lignée paysanne dont il devait porter le nom, d'un seul coup, à ce qu'on appelle "la classe internationale" - Ses études furent générales, comme il était de règle alors; il restera un excellent latiniste, et pourtant c'est le Baccalauréat es-Sciences qu'il passa et on a gardé le souvenir des "manipulations de chimie" auxquelles il se livrait dans la fameuse mansarde à jouer de la maison rue Thiers. Tout l'intéressait, tout l'attirait, et, au moment de choisir une carrière, grand-père, indécis, s'inscrivit un peu partout. Sa forte myopie ne lui permit pas de préparer Navale; je ne sais quel incident fortuit l'empêcha d'entrer dans la classe de St Cyr; alors, il alla faire son Droit à Caen. - Cela nous amusait beaucoup d'entendre Grand-Père raconter ces péripéties; il incarnait "le magistrat" de façon si parfaite qu'il nous semblait incroyable qu'il eût pensé pouvoir être autre chose !

- (1) - Je n'ai - hélas - jamais interrogé grand-père sur ses ascendants; c'est seulement après sa mort à lui que j'ai souhaité connaître et faire revivre le passé ...
- (2) - Nous ne pensons pas que Théophile Le Poittevin ait reçu une Instruction Secondaire.

Charles Gustave le MOITTEVIN, fils de Théophile le
Moittevin négociant, et de Adèle Forest, son épouse, est né
à Cherbourg, le 10 janvier 1858, dans le maison de ses grands-
parents Robert, 25 rue Thiers, quelques mois avant la mort de
ce grand-père.

Le grand Charles avait été souvent porté par ses
aïeux le Moittevin, et on peut supposer que "Gustave" était
aussi à la mode. Il est, en 1861, une année Napoléon III devenu
des Mathias le Comte, et, en 1874, un frère Henri, beaucoup
plus jeune que lui.

Gustave a connu, dans sa petite enfance, ses grands-
parents d'Hamontville; il ne s'y jamais vu, mais sans doute
ment pas par héritage de leur situation sociale, mais sans doute
par le dévouement d'Hamontville une vie et différente. (1).
De son éducation générale, grand-père n'avait gardé que la pro-
noms, dérivés et d'ailleurs toujours du mot "nom".
comme "père" et "mère".

Le mariage de ses parents étant nul et nul, son
père étant un négociant important (ainsi, sans le voir),
il est une enfance riche et confortable qui fut son problème.

Ses études, faites au lycée de Cherbourg furent très
solides et brillantes; on s'attendait par grand-père s'étendant
autrement; il s'attendait probablement (2) la "bonne" grand-
père de collège d'une langue, l'élève payant donc il devait
porter le nom d'un seul côté, à ce qu'on appelle "la classe
internationale" - Ses études furent générales, comme il était de
répétition; il restait un excellent latiniste, et portait l'air
le plus agréable et le plus agréable qu'il puisse en avoir le souvenir
des "mathématiques de chimie" auxquelles il se livrait dans la
langue française à tout de la maison rue Thiers. Pour l'instant
sauf tout l'essentiel, et, au moment de choisir une carrière
grand-père, indécis, s'inscrivit au barreau de Cherbourg
on lui permit par le grand-père de ne pas aller à Paris
forment l'agence d'exporter dans le pays de St Cyr; mais, il
elle faire son droit à Caen. - Cela nous amène beaucoup d'ar-
tiste grand-père raconter ses péripéties; il inscrivit "la
maîtrise" de façon à parler qu'il nous emplit l'interrogatoire
qu'il est passé pouvoir être autre chose.

(1) - Je n'ai - hélas - jamais rencontré grand-père sur ses souvenirs.
C'est seulement après sa mort à lui que j'ai eu cette occasion
lire et faire revivre la passé...

(2) - Nous ne pensons pas que Théophile le Moittevin ait tenu une
instruction secondaire.

Il s'engagea à St Lô, en 1875, comme "engagé conditionnel d'un an", et fit son Service Militaire à Rennes, tout en continuant ses études. Il était secrétaire dans un bureau, où le plus clair de son temps se passait à faire du Droit, cependant que des camarades respectueux et complaisants lui apportaient la soupe, faisaient son lit et briqueaient son fusil. Le seul évènement de cette carrière militaire fut une salle de police, encourue pour avoir perdu la trace d'un matelas dont il était comptable.

La Licence en Droit ne comportait alors que des examens oraux et une petite thèse, qu'il passa, en 1877, sur "le jeu et le pari". L'année suivante, il passa le Doctorat avec deux thèses sur "les actions de la loi en Droit Romain" et "la compétence d'attribution des Tribunaux de Commerce en Droit Français";

Grand-père se révéla tout de suite très brillant, s'imposant parmi les autres. Déjà en 1878, encore étudiant ou à peine sorti de ses études, il écrivait une "chronique judiciaire" dans la gazette locale "le Journal de Caen". - Et je lui ai entendu raconter qu'un camarade, arrivé à la veille du dépôt de sa thèse et ayant oublié de la préparer, lui demanda de l'improviser pour lui; le candidat et un ami se relayèrent pour écrire, toute une nuit, sous sa dictée, et la thèse put être déposée le matin. Les carrières du Droit étaient évidemment, alors, d'un accès facile, le domaine rêvé des amateurs. Mais, à ces mêmes études, on pouvait s'accrocher.

Il s'agit d'un homme de 35 ans, né en 1902, dans le département de la Seine, qui a travaillé pendant un certain temps dans un bureau de la ville de Paris. Il a été employé pendant un certain temps dans le service de la voirie, et pendant ce temps-là, il a eu l'occasion de connaître un certain nombre de personnes qui ont travaillé dans le service de la voirie. Il a été employé pendant un certain temps dans le service de la voirie, et pendant ce temps-là, il a eu l'occasion de connaître un certain nombre de personnes qui ont travaillé dans le service de la voirie.

La licence en droit a été obtenue par le candidat en 1935, et il a exercé pendant un certain temps la profession d'avocat. Il a été employé pendant un certain temps dans le service de la voirie, et pendant ce temps-là, il a eu l'occasion de connaître un certain nombre de personnes qui ont travaillé dans le service de la voirie.

Grand-père se révèle tout de suite être un homme de bien, et il a été employé pendant un certain temps dans le service de la voirie, et pendant ce temps-là, il a eu l'occasion de connaître un certain nombre de personnes qui ont travaillé dans le service de la voirie. Il a été employé pendant un certain temps dans le service de la voirie, et pendant ce temps-là, il a eu l'occasion de connaître un certain nombre de personnes qui ont travaillé dans le service de la voirie.

Débuts de carrière

Gustave Le Poittevin avait choisi d'être magistrat, et, après avoir fait dans le Barreau le stage d'usage, à Caen, il fut, en 1878, nommé "Attaché de 2ème classe au Parquet de la Cour" à Rouen, situation probatoire qui n'était, alors, pas payée - mesure qui avait évidemment pour conséquence, et peut-être pour but, de réserver cette carrière à ceux qui disposaient de certaines possibilités financières.

En 1880, il obtient son premier vrai poste "Substitut du Procureur de la République" à St Yriex, Il avait 24 ans.- Je lui ai entendu raconter que, le premier jour, le greffier lui apporta à signer des "billets d'écrou". Qu'est-ce que c'est que cela ? Il n'en a jamais entendu parler pendant ses études. Personne n'est en ce moment au Tribunal pour l'éclairer. Il cherche dans ses livres, en vain ("les magistrats du Parquet ne disposaient alors que du diffus, indigeste, incomplet et verbeux "Manuel du Ministère Public" de Massabiau"). Et pourtant, il s'agit de libertés individuelles et de sa responsabilité de magistrat... Sur l'assurance du greffier que "on fait toujours comme cela", il se résigna à signer. Le lendemain, il apprit qu'il s'agissait en effet d'un acte de procédure très régulier dont le terme était inexact quoique d'usage courant dans toutes les prisons. C'est ce jour-là que grand-père eut l'idée d'un "Dictionnaire pratique" qui renseignerait sur les fonctions et les habitudes du Parquet.

A un dîner chez un collègue, Mr Edmond Lespinas, juge au Tribunal de St Yriex, grand-père rencontra Melle Madeleine Goursat, en séjour chez sa cousine Lespinas. Elle était charmante, il fut conquis par elle et demanda sa main. Après quelques pourparlers, parce que la jeune fille n'avait pas été insensible à cette rencontre, et parce que Mr. Goursat avait jugé ce futur gendre homme de valeur et homme sympathique, le mariage se fit; il eut lieu à Périgueux le 30 Novembre 1880.

Le jeune ménage vécut à Guéret où, en 1880, grand-père avait été nommé (toujours Substitut), puis à Ussel où en 1883, il fut nommé "Procureur de la République". La naissance de 4 enfants enrichit leur foyer, bien régulièrement, Marie en 1881, André en 1883, Marguerite en 1885 et Jean en 1887. Du premier au dernier jour de leur vie, leur union devait être parfaitement sereine, aimante et heureuse.

Le climat et la vie étaient rudes alors en Limousin. Grand, robuste, et d'une santé à toute épreuve, grand-père était sportif à la manière de son temps. Il faisait du canotage, il montait à cheval, il tirait bien. Ses fonctions l'obligeaient à des inspections, des "transports de justice" dans des hameaux

éloignés, perdus au fond des bois, menacés par les loups ou bloqués par la neige; il y allait avec les gendarmes, à cheval et révolver en poche. Il a toujours conservé un vif souvenir de ces randonnées dans ce pays sauvage et beau.

Nous nous imaginons mal, maintenant, l'isolement de ces régions. La Poste aux lettres fonctionne vite et bien, mais il n'y a pas de téléphone, évidemment. C'est à coup de télégrammes que les particuliers ou les administrations communiquent en cas d'urgence. Pour rencontrer son chef hiérarchique à Limoges, grand-père doit prendre le train. Une lettre qu'il écrit à grand'mère pendant les arrêts aux stations, mentionne "Jassouniex 10h.; Beynat 10h.45, Barsanges 11h.04, Perola 11h.18, Bugeat 11h.30, La Celle 11h.58, Plamartige 12h.11 etc.. Parti d'Ussel le dimanche matin, il y sera revenu le mardi.

Dans ces conditions, chacun était accoutumé à prendre ses responsabilités sur place; on savait aussi y trouver ses loisirs et ses sources d'intérêt.

Les petites villes de province connaissaient donc une importante vie locale et mondaine. Bien qu'il fût déjà un travailleur acharné dans sa vie professionnelle, Grand-père aimait sortir. Il était de caractère gai. Quand adopta-t-il de porter des "favoris" ? je pense que c'est au moment de son entrée dans la magistrature ou de son mariage. - Il avait une aisance aimable qui s'imposait et une distinction naturelle. Il était le meilleur convive, et souvent l'organisateur, de réunions, excursions champêtres, dîners de têtes ou soirées costumées. C'est lui-même qui, pour meubler leur intérieur en accord avec cette vie mondaine, acheta, en occasion à Aubusson, le salon de tapisserie (fauteuils et tentures de "verdures").



L'exercice de la magistrature était loin d'être facile à cette époque de lutte anti-religieuse.

En mars 1884, grand-père, en tant que Procureur de la République à Ussel, reçut du Ministre l'ordre de citer en Police Correctionnelle, le Curé de Bort qui avait tonné en chaire contre l'école laïque. Quelques lettres de grand-père nous donnent l'histoire de ce procès. "J'ai, naturellement, envoyé la citation, mais j'ai vu le Curé qui est venu me trouver clandestinement et me demander conseil" - "Affaire Curé de Bort venue aujourd'hui. Témoins entendus ce matin. Demain, plaidoiries. Voici comment je concluerai : - Curé de Bort est poursuivi pour outrages, par application de l'Art. 224 frappant

"ceux qui auront outragé un citoyen chargé d'un ministère de service public à l'occasion de ses fonctions "; - les instituteurs sont-ils chargés d'un ministère de service public ? oui; doctrine, jurisprudence; - étaient-ils dans l'exercice de leurs fonctions ? oui; - mais y-a-t-il eu outrages ? ces outrages étaient-ils adressés à des personnes précises ? les mots qui ont été prononcés étaient-ils adressés à des instituteurs précis ? ou étaient-ils, au contraire, dirigés contre l'enseignement laïque en général ?; cinq témoins, tous instituteurs, affirment qu'ils étaient visés directement; six autres témoins affirment le contraire; - au Tribunal de tirer la conclusion". Grand-père ajoute "je crois qu'il est impossible de rester plus dans la neutralité; Monsieur le Curé d'Ussel, à qui j'ai parlé de mon projet, en est très heureux et m'a beaucoup remercié".

Grand-père ne s'est jamais départi de cette ligne de conduite modérée, et, au cours des années suivantes, beaucoup de prêtres, des religieuses de la famille, lui demandèrent conseil. - Mais il était bien conscient des risques qu'il prenait. "Ma situation va devenir très difficile à Ussel, vis à vis du Sous-Préfet comme du Président du Tribunal" - " On m'a signalé les agissements des Instituteurs et du Notaire pour me nuire" - "on peut craindre que la Chancellerie ne demande des renseignements politiques à la Préfecture où l'on ne me trouverait peut-être pas assez républicain " - " ce qui pourrait m'arriver de pire, ce serait un changement de résidence sans avancement; ce serait déjà très ennuyeux et aurait une fâcheuse influence sur mon avancement à venir " - " Je songe sérieusement à donner ma démission ".

En fait, Gustave Le Poittevin resta Procureur à Ussel, où, déjà, sa valeur professionnelle s'affirmait.

o
o o

La publication du "Dictionnaire Formulaire des Parquets" date d'Ussel. - Un jour, devant son Procureur Général, grand-père eut l'occasion de consulter une série de fiches qu'il avait rédigées sur les matières intéressant ses fonctions. Intrigué, le Procureur lui demanda ces feuilles, les parcourut, les trouva très intéressantes et l'engagea vivement à les publier. Elles furent éditées chez Rousseau (rue Soufflot à Paris) en 1884, et, de tous les ouvrages de grand-père, si ce n'est pas le plus érudit ni le plus original, c'est le plus connu, et il y en eut de multiples éditions, ce qui est remarquable quand on connaît la caducité des ouvrages de Droit. C'est tellement "un classique" que, en 1924, un journaliste enquêtant sur les tribunaux de petites villes, pouvait parler avec ironie d'un tribunal " qui n'a pas le téléphone et qui n'a que l'édition de 1909 du Dictionnaire des Parquets ! ". Et, en 1972, au Tribunal de Bergerac, nous avons entendu un avocat se précipiter au greffe en

TABLE DES MATIERES

Vie de Gustave Le POITTEVIN

Enfance et jeunesse	p. 1
Débuts de carrière	p. 3
A Paris : Juge d'Instruction	p. 8
Son oeuvre de Juriste	p. 12
Vie familiale	p. 14
Coup d'arrêt dans sa carrière	p. 16
A Versailles, pendant la guerre de 1914	p. 19
Président de Chambre à la Cour d'Appel de Paris	p. 23
Les dernières années	p. 26

Documents Annexes

Liste des Ouvrages de G. Le POITTEVIN	p. 32
L'Affaire du Panama	p. 35
Dessins et caricature de l'époque :	
- La libre parole - 15 février 1896 - "Une inauguration ministérielle"	
- La libre parole - 10 Avril 1897 " La Charrette"	
- L'Univers Illustré - 10 Avril 1897 " La nouvelle affaire du Panama"	
- Le Petit Parisien - 11 Avril 1897 " L'affaire du Panama - Interrogatoire .. "	
- Le Pilori - 18 avril 1897 " Le secret de l'Instruction"	
Extraits d'ouvrages de G. Le POITTEVIN	p. 39
Article publié dans "La Quinzaine" (1896)	p. 40
Préface du Traité de la Presse (1902)	p. 57
Manuscrit concernant la Justice Militaire (1928)	
<u>Lettres familiales</u>	p. 62



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

